



Le gouvernement Charest prétend réaliser les mandats qui lui ont été confiés lors des dernières élections. Il faut dire haut et fort au premier ministre du Québec que son gouvernement n'a pas été élu pour :

✗ Empêcher des travailleuses et des travailleurs de se syndiquer !

✗ Faire des fusions forcées dans les établissements du réseau de la santé et des services sociaux ! Y diviser les groupes existants ! Y imposer de nouveaux regroupements !

✗ Maintenir les travailleuses et travailleurs du transport scolaire dans la pauvreté !

✗ Reculer en matière de formation continue dans les petites et moyennes entreprises !

✗ Livrer les travailleuses et les travailleurs du Québec au chantage des employeurs, outiller les entreprises pour qu'elles puissent réduire leurs conditions de travail, leur voler leur emploi !

✗ Appauvrir les citoyennes et les citoyens du Québec !

Dans sa lutte effrénée pour «rendre le Québec concurrentiel», le gouvernement Charest tire à boulets rouges sur les travailleuses et les travailleurs. S'il s'attaque aujourd'hui aux groupes organisés que constituent les syndicats, ce n'est que pour mieux frapper les plus démunis lors d'une nouvelle vague d'assauts.



**NON, M. CHAREST,
VOUS N'AVEZ PAS ÉTÉ
ÉLU POUR ÇA !**





Par ses projets de loi 7 et 8, le gouvernement empêche la syndicalisation des personnes qui, dans leur maison, hébergent et prennent soin des adultes avec handicaps multiples ainsi que celles qui ont un service de garde d'enfants en milieu familial. Il leur nie ainsi un droit reconnu à plusieurs reprises par les tribunaux du Québec.

Par ses projets de loi 25 et 30, dans la santé et les services sociaux, le gouvernement veut fusionner des établissements et charcuter les groupes syndiqués existants. Sans égard à la volonté des gens, il veut les regrouper à sa guise dans l'un des groupes d'employés qu'il veut constituer. Après «diviser pour mieux régner», c'est «regrouper pour mieux sous-traiter» !

En revenant sur l'engagement du gouvernement précédant de prévoir un meilleur financement du transport scolaire, le gouvernement empêche les personnes conduisant les autobus scolaires de sortir de la pauvreté.

Pour réduire le fardeau administratif que décriaient les petites et moyennes entreprises, le gouvernement n'a pas trouvé mieux que de les retirer de l'application de la Loi favorisant le développement de la formation de la main-d'œuvre (Loi du 1%)

Par son projet de loi 31 et son attaque de l'article 45 du Code du travail en matière de sous-traitance, le gouvernement donne aux entreprises la recette pour se débarrasser du syndicat et dégrader les conditions de travail. Et dans les rares situations où l'employeur devra tout transférer et où l'article 45 s'appliquera, le syndicat ne sera pas évacué au passage, mais affaibli parce que la convention, elle, ne suivra pas.

Par hypocrisie ou inconscience, le gouvernement du Québec trompe la population en tentant de lui faire croire que l'on peut permettre la sous-traitance dans un tel contexte en maintenant les conditions de travail et en créant des emplois.

Dans son plan pour rendre le Québec concurrentiel, le gouvernement était même prêt à dépouiller les travailleuses et travailleurs du secteur du vêtement des maigres protections que leur octroie la Loi sur les normes du travail.

Loin de s'attaquer à la pauvreté comme tout état moderne digne de ce nom doit le faire, le gouvernement Charest nous entraîne dans la spirale de l'exclusion, de l'appauvrissement, de la dégradation des conditions de vie des citoyennes et citoyens du Québec.

Est-ce ce Québec défiguré par le patronat et le gouvernement Charest que nous souhaitons léguer à nos enfants ?

**NON, M. CHAREST,
VOUS N'AVEZ PAS ÉTÉ ÉLU POUR ÇA !**